

# Rapport du jury des concours d'ingénieur SIC interne et réservé – Session 2017

## I – Concours interne d'ingénieur des systèmes d'information et de communication

### A – Présentation des statistiques

Sessions	Nombre de postes ouverts	Candidats inscrits		Candidats présents		Candidats admissibles		Candidats admis / LP		Candidats admis / LC	
		hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
2017	30	323		244		100		30		17	
		272	51	211	33	81	19	26	4	13	4
2016	18	358		284		50		18		11	
		315	43	253	31	42	8	15	3	11	0
pourcentage/inscrits		100%	100%	77,57%	64,70%	29,77%	37,25%	9,55%	7,84%	4,78%	7,84%

### B – Phase d'admissibilité

Le sujet du concours interne doit permettre d'apprécier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat et sa capacité à conduire un projet.

Le sujet portait sur le télétravail et demandait la réalisation d'une note de cadrage présentant dans un premier temps le télétravail puis le plan de déploiement. Il était précisé dans le sujet de prendre en compte les aspects techniques, les risques associés du point de vue du SI, la formation, la communication et la planification globale du sujet.

Le jury précise que le corps du sujet mettait en évidence les deux parties à traiter à savoir ce qu'est le télétravail et son plan de déploiement. La majorité des candidats a suivi le plan proposé. Toutefois, beaucoup se sont contentés de généralités sans montrer leur réelle technicité.

Les meilleurs candidats ont utilisé à profit les annexes riches en informations dans les domaines suivants :

- sécurité du système d'information ;
- méthodologie d'une maîtrise d'ouvrage ;
- analyse de la valeur ;
- gestion de projet.

De plus, les meilleurs candidats ont réalisé des schémas clairs et documentés. Ainsi, ils ont pu démontrer leur capacité à conduire un projet de SI au sein de l'Etat ce qui nécessite un minimum de connaissance sur la rédaction d'une fiche de cadrage et d'analyse.

Pour finir, le jury attend qu'un ingénieur sache écrire une note complétée d'annexes compréhensibles par un non spécialiste où la technicité est bien présente.

## C – Phase d’admission

L'épreuve orale était constituée d'une présentation du parcours du candidat de 5 minutes suivie de 25 minutes de questions.

Sur la présentation, il est constaté une bonne formation des candidats à cet exercice. Pour la moitié des candidats, la présentation est orientée technicité et management, pour l'autre moitié parcours professionnel et projet porté. Tous les candidats se sont présentés devant le jury avec une présentation cadrée. Très peu n'ont pas utilisé les 5 minutes allouées.

Quelques candidats ont montré un manque réel de connaissances techniques avec pour certains un manque des connaissances de base des métiers SIC. De ce fait, le jury s'est interrogé sur le sujet écrit qui par ses annexes très complètes a pu permettre aux candidats de traiter le sujet sans réelle connaissance, si ce n'est la capacité d'écriture et de synthèse. Beaucoup ont été mis en difficulté sur le principe même de la chaîne fonctionnelle de la sécurité du système d'information, préalable à tout projet SIC.

Au final, le jury éprouve une grande satisfaction à voir les candidats répondre de façon argumentée, précise et technique aux questions parfois très généralistes de premier abord. Pour exemple, la qualité de service, QoS, doit moins être comprise comme le service à rendre à l'utilisateur et plus comme la priorisation des flux sur un réseau ; la disponibilité moins comme un argument RH mais plus comme un taux d'efficacité d'une application  $MTBF / (MTBF + MTTR)$ .

Le jury estime que l'oral permet de sélectionner des experts SIC avec une capacité à communiquer et traduire en langage commun des concepts parfois complexes à appréhender pour une autorité utilisatrice d'un système d'information (Blockchain – Virtualisation – Cryptographie asymétrique).

## II – Concours réservé d’ingénieur des systèmes d’information et de communication

### A – Présentation des statistiques

Sessions	Nombre de postes ouverts	Candidats inscrits		Candidats présents		Candidats admissibles		Candidats admis / LP	
2017	59	59		46		36		18	
		52 hommes	7 femmes	41 hommes	5 femmes	31 hommes	5 femmes	15 hommes	3 femmes
2016		67		46		29		19	
		62 hommes	5 femmes	42 hommes	4 femmes	27 hommes	2 femmes	17 hommes	2 femmes
Pourcentage/inscrits		100%	100%	78,84%	71,42%	59,61%	71,40%	<b>28,84%</b>	<b>42,85%</b>

### B – Phase d’admissibilité

Le sujet du concours réservé doit permettre d'apprécier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse des candidats.

Le sujet portait sur la création d'un point numérique et demandait la rédaction d'une note succincte reprenant les principes fonctionnels du point numérique, ainsi que les problématiques règlementaires.

Il est précisé que le corps de la note doit être bref et que les qualités du technicien doivent s'exprimer dans l'annexe ou par le biais d'une proposition technique crédible. Pour ce faire, une documentation guide est fournie.

Le jury précise qu'un nombre trop important de copies démontre un problème de positionnement du candidat. Il s'agissait d'écrire une note à destination des maires du département signée par le Préfet avec une annexe technique à destination du prestataire. Certains candidats ont écrit une note technique au Préfet afin qu'il rédige lui-même la note aux maires. D'autres, ont écrit directement aux maires. Pour les moins bonnes copies, aucune technicité n'est démontrée dans la fiche technique annexée.

En principe, le public présentant le concours réservé dispose de fait d'un niveau déjà identifié comme compatible avec le corps des ingénieurs SIC. Or, le jury a identifié des difficultés à envisager le sujet de façon globale en intégrant dans la solution des éléments de base d'un point numérique, à savoir :

- l'organisation d'un poste de travail dédié aux usagers de l'administration, son ergonomie, ses matériels ;
- les infrastructures nécessaires à la création d'un accès à internet ;
- la sécurisation des échanges dématérialisés ;
- un schéma d'implantation.

### **C – Phase d'admission**

L'épreuve orale était constituée d'une présentation du parcours du candidat de 5 minutes suivie de 25 minutes de questions.

Concernant la présentation des candidats, il est constaté une vraie maîtrise de cadres expérimentés. Le jury a pu être étonné de voir des profils de DSI se présenter au concours réservé avec des parcours de très grande qualité. Il a pu être rassuré au regard des motivations de ces candidats. Pour ces profils quelque peu particuliers, il s'agissait de s'inscrire dans une démarche d'intégration au sein d'une administration qui les a employés comme contractuels.

De même, est apparue l'opportunité de s'ouvrir, par ce concours, à un parcours interministériel. Certains candidats n'ont pas su répondre à des questions simples portant sur l'aspect interministériel du corps des ingénieurs SIC. Pour exemple, la DINSIC n'est pas forcément identifiée par tous comme un service du premier ministre. De même, la chaîne fonctionnelle SSI n'est pas connue, ce qui est réhhibitoire pour des chefs de projet déjà en place au regard des atteintes croissantes à la sécurité des systèmes d'information. Pour exemple, plus du quart des candidats ne sait pas situer l'ANSSI dans l'organisation de la cyberdéfense.

Le jury a pu noter la richesse des parcours présentés et a cherché à valoriser les profils les plus adaptés à l'intégration dans le corps interministériel des ingénieurs des systèmes d'information et de communication.

Le Président du jury

Heddy BABEL